



DELUBAC PRICING POWER

Part P

Reporting au 30 septembre 2024

SFDR⁽¹⁾ Article 8

■ **ACTIF NET DU FONDS : 21,38M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 218,8€**

■ COMMENTAIRE DE GESTION

Septembre 2024 restera dans les mémoires de boursiers comme un tournant pour la politique monétaire mondiale avec le pivot de la FED et un plan de relance chinois que les investisseurs n'attendaient plus. Progressivement les planètes s'alignent : les élections présidentielles américaines devraient être le prochain catalyseur pour une fin d'année très favorable.

Nous avons soldé Dermapharm pour initier une position sur DSV, entreprise danoise, leader mondial dans le secteur du transport et de la logistique. Le groupe est structuré autour de trois grandes divisions : la route, l'air & mer, et les solutions logistiques. La particularité de son modèle économique, par rapport à ses concurrents, est qu'il est « asset-light » : une grande partie de ses actifs (les navires, les avions) est externalisée. Cela permet à l'entreprise d'être flexible, de réduire ses coûts fixes et de maintenir une solide discipline en matière de prix. Ce modèle lui confère une forte résilience face aux cycles économiques, en maintenant une rentabilité élevée même en période de ralentissement. L'activité de l'entreprise bénéficie du boom du e-commerce, une tendance à long terme qui nécessite une logistique rapide et efficace, alors que la fragmentation du secteur au niveau mondial reste encore très importante. Depuis sa création, DSV a connu une expansion rapide, notamment grâce à des acquisitions stratégiques, comme celle de Panalpina en 2019, consolidant ainsi sa place parmi les quatre plus grands transporteurs mondiaux. Le premier catalyseur attendu a été la publication de solides résultats au second trimestre, démontrant la capacité du groupe à accélérer la croissance de ses bénéfices après une phase de normalisation post-Covid. Le second catalyseur, le plus important à nos yeux et que nous attendions depuis deux ans, a été l'acquisition de son concurrent allemand Schenker, filiale de Deutsche Bahn, pour 14 milliards d'euros (soit trois fois le prix de Panalpina), réalisée à la mi-septembre. Cette opération est stratégique, car DSV double de taille et passe de la quatrième place des transitaires à celle de leader, devant DHL et Kuehne + Nagel. Le cas d'investissement repose sur la capacité du CEO Jens Lund à générer des synergies, que nous estimons entre 1,3 et 1,6 milliard d'euros, ce qui devrait conduire à une progression du bénéfice par action de 35 à 50 % d'ici 2030.

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS



* Indice de référence :

- Avant le 16/10/2013 : MSCI Europe en € (hors dividendes).
- Depuis le 01/01/2023 : Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis).
- Après le 16/10/2013 MSCI Europe en € (dividendes réinvestis).

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0,86%	-0,69%	-2,32%	18,78%	13,26%	35,80%	58,79%
Indice	0,91%	2,39%	0,24%	22,75%	34,71%	59,98%	108,47%
Ecart	-0,05%	-3,08%	-2,56%	-3,97%	-21,44%	-24,18%	-49,68%

Perf. calendaires	2024 (YTD)	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	8,14%	19,05%	-20,52%	25,52%	2,72%	18,51%	-23,68%
Indice	13,08%	22,23%	-9,49%	25,13%	-3,32%	26,05%	-10,57%
Ecart	-4,94%	-3,18%	-11,03%	0,39%	6,04%	-7,55%	-13,11%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Fonds	-	-	-	4,24%
Indice	-	-	-	10,44%
Ecart	-	-	-	-6,20%

■ L'ÉQUIPE DE GESTION



Guillaume CHALOIN
Directeur des Gestions Actions



Marine DAVID
Analyste Gérante Actions

■ STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Delubac Pricing Power est un fonds d'actions européennes qui met en oeuvre le concept de « Pricing Power ». Sa stratégie d'investissement repose sur la recherche, au sein d'un univers d'investissement d'environ 2 200 valeurs, de sociétés européennes de capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'euros qui bénéficient d'un Pricing Power durable et s'inscrivent dans une trajectoire de croissance autonome selon notre analyse. Le fonds cherche à réaliser une performance supérieure à son indice de référence, sur une durée minimum de placement de 5 ans.

■ SRI⁽²⁾

+ faible		Risque			+ élevé	
1	2	3	4	5	6	7
+ faible		Rendement potentiel			+ élevé	

■ HORIZON DE PLACEMENT en année

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0010223537
Ticker Bloomberg : DAMEXU FP Equity
Forme juridique : Fonds Commun de Placement
Classification AMF : Actions des pays de l'Union Européenne
Éligibilité PEA : Oui
Date de création du fonds : 30/09/2005
Date de création de la part : 30/09/2005
Indice de référence : Eurostoxx 50 TR
Affectation des résultats : Capitalisation
Devise de référence : Euro
Pays de référence :

Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS Fund Administration
Valorisation : Quotidienne
Centralisation : 12h00
Souscription initiale : 1 part
Souscription ultérieure : 1 centième de part
Frais d'entrée : 2,5%
Frais de sortie : Néant
Commission de mouvement : Néant
Frais de gestion financière : 2,0028% TTC max
Commission de surperformance³ : 15% TTC max. au-delà de la perf. de l'indice de référence

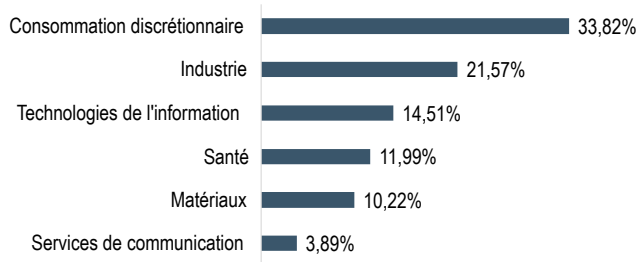


■ INDICATEURS DE RISQUE

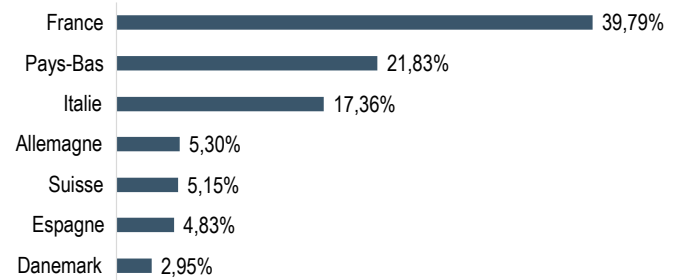
	Volatilité du fonds	Volatilité de l'indice	Ratio de Sharpe	Ratio d'information	Alpha	Beta	R2	Corrélation	Tracking Error
1 an	16,19%	14,86%	0,92	-0,46	-0,04	0,97	0,80	0,89	0,07
3 ans	19,76%	15,80%	0,12	-0,54	-0,06	1,11	0,79	0,89	0,09
5 ans	24,40%	18,79%	0,23	-0,21	-0,04	1,19	0,84	0,92	0,10

■ PORTEFEUILLE

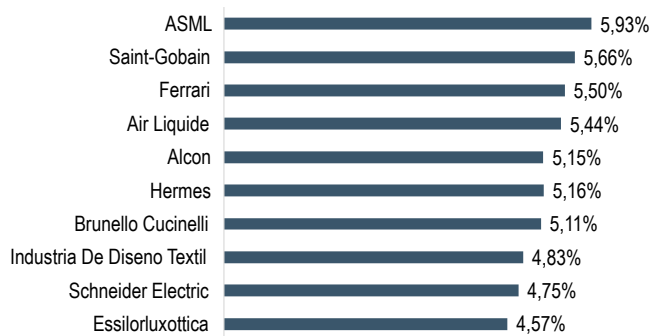
Répartition sectorielle



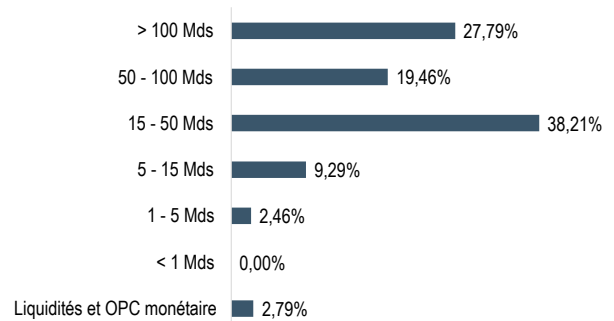
Répartition géographique



10 principales lignes



Répartition par taille de capitalisation



COMPOSITION

Taux d'exposition aux actions	97,2%
Nombre de titres détenus	27
Poids des 10 principales lignes	52,1%

CAPITALISATION BOURSÈRE

Moyenne	92,1 Mds€
Médiane	41,1 Mds€

DONNÉES DE VALORISATION 2025 (E)

PER	27,0
EV/EBIT	20,2
Croissance BPA	16,3%
Rendement	1,5%

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À LA PERFORMANCE SUR LE MOIS

5 + forts contributeurs à la hausse	Contribution
Inditex	0,44%
Brunello Cucinelli	0,41%
Safran	0,25%
Prada	0,22%
Christian Dior	0,18%
5 + forts contributeurs à la baisse	Contribution
ASML Holding	-0,38%
Ferrari	-0,34%
ASM International	-0,21%
Arcadis	-0,11%
Infineon	-0,10%

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Renforcements	Ventes	Allègements
DSV	ASML Holding	Dermapharm	Brunello Cucinelli
-	Ferrari	-	Inditex
-	Seb	-	Schneider Electric
-	-	-	Universal Music Group
-	-	-	Wolters Kluwer



■ INFORMATIONS ESG

Note du portefeuille : 15,3 / 100
Taux de couverture : 100%

-0,2 sur 1 mois

Note Indice : 16,5 / 100
Taux de couverture : 100%

+0,1 sur 1 mois

ESG Risk Exposure portfolio : 36,4 (medium)
ESG Risk Management portfolio : 61,1 (strong)

ESG Risk Exposure benchmark : 45,3 (medium)
ESG Risk Management benchmark : 68,8 (strong)

Meilleures notes de l'OPC

Valeurs	Pays	Score	Poids
Moncler	Italie	8,4	2,48%
Schneider Electric	France	8,6	4,75%
ASML Holding	Pays-Bas	8,7	5,93%
ASM International	Pays-Bas	10,4	4,41%
Hermès	France	10,4	5,16%
Poids des 5 meilleures notes ESG : 22,73%			

Méthodologie

La notation moyenne du portefeuille correspond à une moyenne pondérée par les encours des metteurs analysés. La notation se lit de la manière suivante : plus la note est faible, meilleur est son score ESG. Le fonds s'engage à n'intégrer que des émetteurs dont le score ESG est inférieur à 30 et donc le niveau de controverse ne dépasse pas 3.

Notations des émetteurs

Le reporting ESG produit pour l'analyse du portefeuille ainsi que le suivi de controverses reposent sur des données provenant de l'agence de notation Sustainalytics. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains.

Intensité carbone

Intensité GES des entreprises du portefeuille (scope 1 + 2 + 3) : 602,05 tCO₂eq/MEUR (taux de couverture : 100%)
Intensité GES des entreprises du benchmark (scope 1 + 2 + 3) : 1 078,42 tCO₂eq/MEUR (taux de couverture : 100%)

Méthodologie

L'intensité des GES est une mesure relative des émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est la quantité de GES produite par unité du chiffre d'affaires généré par l'entreprise, mesuré en tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires généré. L'intensité carbone est ensuite pondérée au poids dans le portefeuille.



■ DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics en date du 30 septembre 2024

⁽¹⁾ SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

⁽²⁾ SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1^{er} janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Document non contractuel – Les informations ainsi que le contenu de ce document ne constituent ni une offre d'achat ni une proposition de vente. Préalablement à toute décision d'investissement, et pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus complet de l'OPCVM et du dernier document périodique disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management - 10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - contact@delubac-am.fr - 01.44.95.39.99

Delubac Asset Management - SAS au capital de 1 667 681,02€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009

